

Image not found or type unknown



Regroupement familiale

Par **Laipo**, le **28/07/2021** à **10:06**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir des informations sur la procédure qui convient pour le regroupement familiale de ma nièce qui à 17 ans et qui vient d'être reçu au Bac côte d'Ivoire.

En effet son père vit en France depuis plus de 15 ans. Il réside à franconville dans une F2 et son épouse à hoche dans le sud pour des raisons de travail. Elle vie dans une F3.

Le père souhaite faire u' regroupement familiale, est-ce c'est possible qu'il le fasse à hoche dans le sud où à franconville?

Il faut dire que son père travaille et sa femme aussi.

Merci de me répondre pour commencer la procédure de regroupement.

Cordialement